

## DONNER POUR LA NATURE, C'EST ASSURER UN MEILLEUR AVENIR

Les dons planifiés font partie intégrante d'une planification fiscale, successorale et financière.

Planifier un don pour la nature permet de transformer vos valeurs en actions concrètes pour toujours, et ce, même après votre décès. Le don planifié est un don réfléchi à l'avance, tandis qu'un legs testamentaire est une disposition figurant dans un testament. La préparation adéquate de votre testament permettra d'assurer l'avenir de votre famille. Une fois que vos proches ont reçu leur juste part, le versement d'un legs à un organisme de conservation de la nature, protégera la biodiversité au bénéfice des générations futures.

### Dons de postérité ou *in memoriam*

Un don pour la conservation des milieux naturels vous permet de laisser votre trace de façon durable. Vous pouvez laisser votre nom à une aire protégée, par exemple, ou honorer la mémoire d'un être cher.



### QU'EST-CE QU'UN DON PAR TESTAMENT OU LEGS TESTAMENTAIRE ?

Un legs testamentaire est un don prévu dans un testament, qui prend effet après votre décès. Il permet de soutenir des causes importantes sans déboursier de votre vivant. Vous pouvez ainsi contribuer au monde de demain sans diminuer votre pouvoir d'achat.





## VOUS POUVEZ LÉGUER :

- **Argent, placements** (CELI, REER, FERR, actions (titres cotés en bourse), cryptomonnaie, etc.)
- **Biens** (immobiliers, objets de grande valeur)
- **Terrain** à conserver à perpétuité
- **Police d'assurance-vie** : l'organisation est bénéficiaire au décès
- **Rente ou fiducie** de bienfaisance

## POURQUOI FAIRE UN LEGS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ?

**Protéger** les milieux naturels à perpétuité

Laisser un **héritage** environnemental durable

**Réduire les impôts** sur votre succession (reçu fiscal pour don de bienfaisance donnant droit à un crédit d'impôt)

**Élimination de l'impôt** sur le gain en capital de certains biens et actifs faisant l'objet du don

Faire un **geste fort**, même sans moyens financiers immédiats

## LÉGUER SON TERRAIN POUR PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ POUR TOUJOURS

Vous pouvez décider de donner votre terrain à Corridor appalachien à votre décès.

### Voici ce qu'il faut savoir :

- Faire un don de terrain pour la nature peut réduire l'impôt à payer par votre succession.
- Dans le cadre d'un don de terrain par legs testamentaire, une évaluation à la réception du don sera réalisée par Corridor appalachien pour confirmer la possibilité d'un projet de conservation.
- Si votre terrain a une valeur écologique, votre don de terrain sera admissible au programme de dons écologiques et le reçu de charité sera plus important.
- Si vous le désirez, il est possible de demander une évaluation du terrain avant le décès et de mettre en place des mesures de conservation de votre vivant.
- Il est toujours possible de protéger votre terrain même si les milieux naturels ne se qualifient pas au programme de dons écologiques.
- Pour les terres agricoles, il est possible de faire un lotissement du terrain sans avoir à faire la demande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), sous réserve des dispositions légales applicables.
- Nous vous invitons à envisager l'ajout d'un montant complémentaire à votre don de terrain, afin de constituer un fonds de gestion dédié à l'entretien de la propriété et à la prise en charge des coûts récurrents, etc.

## COMMENT FAIRE UN LEGS TESTAMENTAIRE ?

### 1 Rédigez un testament :

- Incluez clairement vos volontés et les biens légués.

### 2 Désignez les bénéficiaires :

- Par exemple, un organisme de conservation tel que Corridor appalachien.
- Nous vous invitons par ailleurs à parler de votre geste philanthropique avec vos proches.

### 3 Choisissez le type de legs :

- **Particulier** : un bien précis ; par exemple : Je lègue, à titre particulier, un montant de \_\_\_\$ (ou mon terrain portant le numéro de cadastre : \_\_\_\_\_) à Corridor appalachien, organisme de bienfaisance dûment enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada sous le numéro : NO. 854117488RR0001, situé au 466 rue Principale (JoE 1Po) dans la ville d'Eastman, province du Québec.

Ce legs servira à soutenir la mission de Corridor appalachien soit de consolider et laisser en héritage un vaste corridor d'aires naturelles protégées à perpétuité.

• **Universel** : l'ensemble de vos biens. Par exemple : Je lègue la totalité de mes biens à Corridor appalachien.

• **Résiduaire** : ce qui reste après les autres legs. Par exemple : Je lègue un montant représentant \_\_\_% du résidu de mes biens à Corridor appalachien.

• Vous pouvez aussi prévoir, avec votre notaire, l'ajout de clauses donnant plein pouvoir à votre liquidateur d'agir dans le meilleur intérêt fiscal de la succession, ce qui permettra d'optimiser les crédits fiscaux pour don de bienfaisance à un organisme.

### Consultez des professionnels :

- Conseiller juridique : notaire ou avocat.
- Conseiller financier (planificateur, comptable, actuair, assureur-vie ou fiscaliste).
- Conseiller de Corridor appalachien pour discuter des différentes options de conservation ou dons.



© CAPennature

# LAISSEZ LA NATURE EN HÉRITAGE. VOTRE DON PERMETTRA DE PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES DE NOTRE BELLE RÉGION POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

## BON À SAVOIR

- **Aucun montant minimum requis.**
- Le testament est **modifiable, modulable et révoquant** à tout moment.
- **Si vous avez déjà un testament, vous n'avez pas besoin de le refaire pour y ajouter un legs.** Renseignez-vous auprès de votre conseiller juridique sur le processus simple qui permet d'y ajouter un codicille.
- **Si vous avez déjà inclus Corridor appalachien dans votre testament, merci de nous en aviser.** Cet engagement n'est aucunement contraignant et vos dernières volontés demeureront strictement confidentielles. Nous aimerions simplement vous remercier comme il se doit, en reconnaissant votre remarquable contribution à l'avenir de notre planète.



Pour en savoir davantage sur le don planifié au bénéfice de la nature,

**COMMUNIQUEZ AVEC NOUS : [INFO@CORRIDORAPPALACHIEN.CA](mailto:INFO@CORRIDORAPPALACHIEN.CA)**



[info@corridorappalachien.ca](mailto:info@corridorappalachien.ca)

466, rue Principale, Eastman QC JoE 1P0

450 297-1145



**CORRIDORAPPALACHIEN.CA**